



Pour publication immédiate : 27/05/2015

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE UNE PROPOSITION DE NOUVELLES REGLES POUR LES ENTREPRISES QUI PAIENT LES TRAVAILLEURS AVEC DES CARTES DE DEBIT

Des changements protégeront mieux les salaires des travailleurs contre des pratiques prédatrices

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui que le Département du Travail a publié une proposition de réglementations pour mieux gérer la manière dont les entreprises paient les travailleurs avec des cartes de débit, afin de protéger les salaires des travailleurs. Les réglementations proposées, qui apparaissent aujourd'hui dans le Registre d'Etat, définissent les responsabilités des entreprises qui utilisent des cartes de débit pour payer les travailleurs et interdisent aux employeurs de profiter ou de faire payer des frais aux employés. On estime que 13 000 entreprises de l'Etat de New York paient environ 200 000 travailleurs par le biais de cartes de débit.

« Un salaire journalier honnête pour une journée de travail honnête ne devrait jamais comprendre un astérisque », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « Ces réglementations visent à lutter contre l'une des formes les plus sournoises et protégeront mieux les centaines de milliers d'employés qui travaillent et vivent dans l'Etat de New York.

Jusqu'ici, les cartes de débit pour les salaires n'ont pas été réglementées comme d'autres moyens de paiement tels que les espèces, les chèques et des dépôts directs. Dans le cadre des nouvelles réglementations, le paiement via une carte de débit devrait nécessiter un consentement par avance, que les entreprises devront documenter et garder dans leurs dossiers pendant six ans.

Les changements proposés nécessiteraient que les employeurs informent les employés sur les sites locaux où ils pourraient obtenir leur salaire gratuitement. Les employeurs devraient offrir des retraits gratuits illimités via les distributeurs automatiques de billets d'un réseau local et une méthode pour retirer le montant total du salaire lors de chaque période de paie.

« Ces réglementations protégeront les travailleurs aux faibles revenus, dont beaucoup n'ont pas de compte bancaire et sont donc plus susceptibles de subir des frais prédateurs », a déclaré le Commissaire du Département du Travail, Mario J. Musolino.

« Nous avons élaboré ces réglementations pour assurer un équilibre entre la praticité et les frais prohibitifs. Les travailleurs ne devraient pas être trompés sur les salaires qu'ils ont gagnés et devraient pouvoir accéder gratuitement via un réseau de distributeurs automatiques de billets locaux. »

Les frais courants comme ceux-ci pour le service client, la gestion des comptes, les découverts et l'inactivité sont expressément interdits par les nouvelles règles.

Les réglementations entreront en vigueur après un préavis de 45 jours et une période de commentaires et d'observations.

Tous les employeurs de l'Etat de New York doivent donner aux employés un bulletin de salaire ou un talon de paiement chaque jour de paie. Ils doivent aussi tenir des registres sur les heures travaillées par chaque employé, le taux de rémunération, comment chaque employé est payé, le détail des déductions et des crédits effectués par l'employeur (par ex, les allocations de repas et d'hébergement).

Pour des questions sur les salaires et d'autres questions sur le code du travail, ou pour déposer une plainte, appeler le : 888-4-NYSDOL.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418